

---

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

# UN CORPS DE FERME à Vanville (77370)

Visite le vendredi 04 juin 2021 de 09 heures à 10 heures

---

**L'adjudication aura lieu le jeudi 17 juin 2021**  
à 14 H, au Palais de Justice de MELUN, 2 avenue du Général Leclerc à 77000 MELUN

**DESIGNATION :** Sur la commune de Vanville (77370), lieudit la Folie, 01, route nationale 19 : Dans un ensemble immobilier d'une superficie de 414,18m<sup>2</sup> cadastré section ZI n°55, lieudit la Folie, pour une contenance de 33a 65ca, deux bâtiments et une grange.

**OCCUPATION :** Les lieux sont occupés et loués selon bail d'habitation en date

du 1er mars 2015 pour une durée d'un an avec un loyer initial de 340,00 euros augmenté des charges d'un montant de 60,00 euros et selon bail d'habitation en date du 15 janvier 2016 pour une durée d'un an avec un loyer initial de 340,00 euros augmenté des charges d'un montant de 60,00 euros.

**MISE A PRIX : 150.000,00 €**

**Consignations pour enchérir par chèques de banque :**

- 15.000,00 € à l'ordre du Bâtonnier séquestre.

- 12.000,00 € à l'ordre de la CARPA

**Frais :** les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

**S'adresser pour les renseignements :** - Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21 avenue Thiers 77000 MELUN, Pôle Saisies Immobilières 01.64.10.26.60 ; **courriel :** [avocats@malpel-associes.com](mailto:avocats@malpel-associes.com). - Annonce sur internet : [www.licitor.com](http://www.licitor.com) et [www.malpel-avocats.fr](http://www.malpel-avocats.fr) - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant